

**117 - Actions transversales  
dans le domaine des transports**

**Propositions financières Budget Primitif 2012**

**Rapport n° CG/2011/80**

**Résumé :**

Au-delà de ses compétences prévues par la loi d'orientation sur les transports intérieurs de 1982, le Conseil Général met en oeuvre et accompagne de façon volontariste depuis plusieurs années, des actions en faveur du développement de la multimodalité et de l'intermodalité, afin de proposer des solutions alternatives à l'usage individuel de la voiture.

Parmi ces actions en 2012, on relèvera la poursuite des 'e-applications' en faveur des transports (dont de nouveaux services à partir du système d'information multimodal régional), la poursuite des réflexions visant à la mise en oeuvre d'une tarification intermodale à l'échelle de tous les transports collectifs d'Alsace, mais aussi la finalisation du schéma directeur des aires de covoiturage, pour l'ensemble du territoire départemental, afin de renforcer l'intérêt pour ce mode de transport, après la mise en oeuvre de la centrale de covoiturage en 2011.

**Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions**

Libellé Pôle	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2012
PAT	Direction des routes, des transports et des déplacements	457 000,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>457 000,00 €</b>

**1171 – Actions transversales dans le domaine des transports**

**Crédits proposés pour le BP 2012 : 457 000 €**

*Crédits inscrits au BP 2011 : 448 500 €*

Les actions transversales dans le domaine des transports correspondent à des engagements volontaires du Conseil Général du Bas-Rhin pour contribuer à maîtriser les déplacements individuels automobiles, dans le cadre d'opérations sous maîtrise d'ouvrage départementale ou sous une autre maîtrise d'ouvrage.

Le budget primitif 2012 permet de reconduire pour un montant de 320 000 €, la participation départementale à l'abonnement autoroutier sur l'A4 « Liber-t 67 ». Notre collectivité a été la première à mettre en oeuvre, en partenariat avec la (SANEF), par délibération en date du 17 juin 1996, une réduction tarifaire pour les trajets domicile-travail bas-rhinois sur l'autoroute A4, seul axe autoroutier à péage du Bas-Rhin.

Cet abonnement, accessible à toute personne domiciliée ou salariée dans le Bas-Rhin, permet de bénéficier d'une réduction de 50% sur les trajets quotidiens (trajet domicile-travail prédéfini, compris entre l'une des entrées/sorties du parcours Schwindratzheim - Sarreguemines) et de 15% sur les trajets en-dehors du trajet quotidien. La réduction tarifaire, qui bénéficie actuellement à plus de 3 000 abonnés, est prise en charge à 30 % par la SANEF et à 20 % par le Conseil Général.

Les inscriptions proposées permettront aussi de réaliser des études relatives aux transports départementaux (70 000 €), notamment la poursuite de l'évaluation du schéma directeur des transports et des déplacements dans la perspective du renouvellement des marchés de transport en 2013, mais aussi avec la Région Alsace et les autres autorités organisatrices de transport.

Un budget de 60 000 € est inscrit en faveur du covoiturage, dont 25 000 € de crédits d'investissement dans le cadre du schéma directeur des aires de covoiturage, qui devra permettre de dégager un programme pluriannuel d'aménagement de parkings dédiés à la pratique du covoiturage, en complémentarité du site internet ouvert fin 2010. L'aménagement pourra porter à la fois sur la création de nouveaux sites, sur la base d'un recensement de pratiques locales, mais aussi sur l'extension de sites existants (notamment ceux de Sarre-Union et Seltz). Il est aussi prévu une extension du site internet au Haut-Rhin.

Enfin, il convient de noter les cotisations versées à diverses structures régionales et nationales de réflexion et de promotion des transports et déplacements : Observatoire régional des transports et de la logistique d'Alsace (ORTAL), Cellule Economique du Bâtiment et des Travaux Publics d'Alsace (CEBTP), Association des Départements et Régions Cyclables (DRC), Groupement des Autorités Responsables de Transports (GART) et Mission Ecoter pour les T.I.C.

Ce montant de 52 000 € est désormais rattaché au mode d'action 5263 « contributions diverses ».

#### **Récapitulatif des montants proposés par modes d'actions :**

<b>Code</b>	<b>Libellé Mode d'action</b>	<b>Crédits inscrits au BP précédent</b>	<b>Crédits proposés au BP</b>
1171	Actions transversales dans le domaine des transports	448 500,00 €	457 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Sur proposition de la commission des équipements et de l'aménagement durable, et en accord avec la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Général approuve les propositions d'inscriptions budgétaires traduites dans le rapport sur les actions transversales dans le domaine des transports, pour un montant total de 457 000 €.*

Strasbourg, le 21/11/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL